

**INTERCOMMUNALITE È COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - EVOLUTION DES
COMPETENCES È MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Le tableau ci-après synthétise les différents éléments proposés à l'inscription dans le titre III des statuts de la Communauté d'Agglomération (Titre III : Les compétences de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne).

	Objet	Contenu
4 compétences obligatoires	Développement économique	Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires qui sont d'intérêt communautaire
		Actions de développement économique d'intérêt communautaire
	Aménagement de l'espace communautaire	Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
		Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
		Organisation des transports urbains au sens du chapitre IV du titre Ier du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code
	Equilibre social de l'Habitat	Programme local de l'habitat
		Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
		Politique du logement, notamment du logement social, d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
		Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social d'intérêt communautaire
		Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
	Politique de la ville	Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire
		Dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance
3 compétences optionnelles	Action sociale d'intérêt communautaire	
	La compétence Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire	
	Voirie d'intérêt communautaire	Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

15 compétences facultatives	Urbanisme	Elaboration, révision, modification et suivi des documents de planification existants ou à venir (plan local d'urbanisme intercommunal, plans locaux de l'urbanisme, cartes communales, plan de sauvegarde et de mise en valeur, aires de mise en valeur du patrimoine architectural urbain et paysager (ex-ZPPAUP), ZAP...)
		Elaboration, révision, modification et suivi des documents réglementant les dispositifs publicitaires, les enseignes et préenseignes
		Instruction des autorisations liées aux dispositifs publicitaires, enseignes et préenseignes
		Institution et exercice du droit de préemption urbain et suivi des déclarations d'intention d'aliéner
		Instruction des autorisations liées au droit des sols et à la réglementation accessibilité
		Réalisation de démarches (notamment charte, appel à projets) et d'études générales en matière d'urbanisme
		Participation ou réalisation d'études préalables aux projets d'aménagement
		Elaboration et suivi d'une politique foncière présentant un intérêt pour l'ensemble de l'agglomération
	Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés	
	Eau	
	Assainissement	
	Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie	Protection des milieux naturels et des paysages et la lutte contre la pollution des sols
		Lutte contre la pollution de l'air
		Lutte contre la pollution des sols
		Lutte contre les nuisances sonores
		Soutien aux actions de maîtrise de la demande et de la production d'énergie
		Protection des milieux naturels et des paysages
	Développement de l'intermodalité entre les différents types de transports	Organisation des déplacements doux dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains à reconstruire
		Création et gestion de parcs d'échanges intermodaux (P+R urbains de proximité et P+R éloignés)
		Participation aux opérations de création de voirie structurantes ou d'accès à certains équipements publics et aux réalisations publiques en lien avec le Plan de Déplacements Urbains
	Enseignement supérieur	Participation aux réflexions, aux études et à toutes actions concernant le développement de l'enseignement supérieur
		Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements d'enseignement supérieur présentant un intérêt pour l'ensemble de l'agglomération. Il s'agit des équipements suivants : le CRR, l'école d'arts EMA Fructidor dans sa dimension enseignement supérieur.
		Soutien aux actions portées par les équipements d'enseignement supérieur présentant un intérêt pour l'ensemble de l'agglomération
		Soutien au logement étudiant et à la vie étudiante
	Développement numérique	Participation aux réflexions, aux études et à toute action concernant le développement numérique sur le territoire de l'agglomération
		Réalisation ou participation à la création des infrastructures et moyens techniques nécessaires à l'accès des entreprises et des habitants du territoire au très haut débit
		Participation ou création des interconnexions avec des réseaux très haut débit existants sur des territoires voisins, nécessaires à la mutualisation des équipements, à la sécurisation ou à l'ouverture sur les réseaux nationaux et internationaux
Tourisme (1er juin 2012)	Définition et mise en œuvre d'une politique globale de développement touristique du développement du Grand Chalons et mise en place d'un office de tourisme intercommunal	

15 compétences facultatives (suite)		<p>Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements touristiques présentant un intérêt pour l'ensemble de l'agglomération, intérêt apprécié au regard d'au moins un des éléments suivants : promotion touristique du territoire, accueil et information des touristes et organisation de commercialisation de produits touristiques. A ce titre, les équipements touristiques suivants présentent un intérêt pour l'ensemble de l'agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'EPIC . Office de Tourisme et des Congrès de Chalon-sur-Saône, - le port de plaisance de Chalon-sur-Saône et le bassin Louis Patricot, - l'Office de Tourisme de Givry - Côte chalonnaise, - le Point Information de Mercurey.
		<p>Coordination de la réflexion et la mise en synergie des acteurs touristiques, tant publics que privés, qui interviennent sur le territoire. Soutenir notamment, aux côtés des communes membres, l'action des acteurs locaux qui participent à l'animation touristique du territoire et à la valorisation des différentes composantes du patrimoine</p>
	Cohésion sociale	<p>Réalisation et participation aux actions visant au renforcement de la cohésion sociale, Soutien à la Mission Locale et à la Maison de l'Emploi et de la Formation.</p>
	Gens du voyage	<p>Construction, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage prévues par le schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Saône-et-Loire</p>
		<p>Création et gestion d'habitat adapté aux gens du voyage en voie de sédentarisation, intégrant les acquisitions foncières nécessaires</p>
		<p>Actions d'accompagnement social et éducatives à destination des gens du voyage en voie de sédentarisation ou sédentarisés</p>
	Echanges internationaux et coopération décentralisée	<p>Mise en réseau des associations du territoire œuvrant dans le domaine du développement solidaire, à l'exception des jumelages.</p>
		<p>Actions de coopération avec des autorités locales étrangères.</p>
	Soutien aux activités culturelles	<p>Soutien des activités culturelles présentant un intérêt pour l'ensemble de l'agglomération soit parce qu'elles impliquent plusieurs communes membres, soit parce qu'elles participent pleinement au projet de développement culturel du territoire, en complément des actions et interventions mises en œuvre par les communes membres</p>
		<p>Réflexion sur le développement culturel et coordination des actions des communes, des acteurs associatifs et culturels volontaires pour s'engager plus particulièrement dans la formation et de la participation des publics (notamment les plus jeunes), de la mise en relation des artistes avec les populations du territoire</p>
	Soutien aux activités sportives	<p>Soutien des clubs sportifs de haut niveau qui sont engagés dans des compétitions à l'échelon national et qui contribuent ainsi à la promotion du territoire, en complément des actions et interventions mises en œuvre par les communes membres</p>
		<p>Soutien aux clubs sportifs qui favorisent l'accès du plus grand nombre aux activités physiques et sportives les plus diverses, en complément des actions et interventions mises en œuvre par les communes membres. A cet égard, une attention toute particulière sera portée aux jeunes et aux populations aujourd'hui les plus éloignées de ces pratiques</p>
		<p>Réflexion avec les communes et les clubs en matière de formation des intervenants sportifs, de mutualisation d'équipements et de moyens, de conduite de projets partagés</p>
Travaux divers	<p>Aménagement et/ou entretiens en matière d'espaces verts, de VRD, d'éclairage public et de protection phonique, induits par des opérations ou des équipements d'intérêt communautaire</p>	